

Mettraux, Guénaël (Suisse)

[Original : Anglais]

Note verbale

L'ambassade de Suisse à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale sis à La Haye et a l'honneur d'informer les États Parties de la candidature de Monsieur le Juge Guénaël Mettraux à un poste de juge à la Cour pénale internationale (CPI) pour la période 2027-2036, en vue des élections qui se tiendront à New York en décembre 2026 lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée des États Parties. Cette candidature est soumise en référence à la note verbale ICC-ASP/25/SP/01/Corr.2 du 16 décembre 2025.

La candidature de Monsieur le Juge Guénaël Mettraux a été retenue aux termes d'une procédure de sélection rigoureuse. Comme indiqué dans son curriculum vitae et le document détaillé établi en application de l'article 36, paragraphe 4 (a) du Statut de Rome, joints à la présente note verbale, Monsieur le Juge Guénaël Mettraux remplit les qualités requises au paragraphe 3 de ce même article.

Monsieur le Juge Guénaël Mettraux, qui a plus de 25 ans d'expérience en droit international pénal, dont 12 ans auprès de la CPI, est actuellement juge auprès des Chambres Spécialisées pour le Kosovo à La Haye. Expert de référence en matière de justice pénale internationale et pénaliste de renommée internationale, il jouit d'une haute considération morale.

Monsieur le Juge Guénaël Mettraux est candidat au titre de la liste A (expertise en droit pénal) aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

Son expertise et sa vaste expérience, combinées à son intégrité, son indépendance et son impartialité, en font un candidat de premier choix pour assumer les responsabilités exigeantes de juge à la CPI.

Annexes:

- Curriculum vitae de Monsieur le Juge Guénaël Mettraux en français, anglais et espagnol.
- Document contenant les précisions requises dans la note verbale ICC-ASP/25/SP/01/Corr.2, annexe I, paragraphe A, chiffre 6 en français, anglais et espagnol.
